



Saint-Camille, le mardi 28 mai 2024

AVIS : UNE MESURE TEMPORAIRE POUR PROTÉGER LE TERRITOIRE ENTRERA EN VIGUEUR LE 3 JUIN ET UNE DÉMARCHÉ COMMENCE POUR VOUS CONSULTER SUR DE NOUVEAUX RÉGLÈMENTS D'URBANISME

Chère citoyenne,
Cher citoyen,

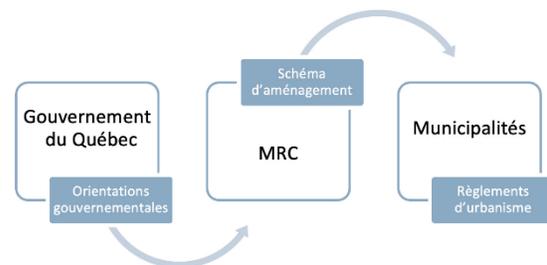
Je vous écris pour vous informer que **le Conseil municipal compte adopter, lors de la séance du 3 juin prochain, une résolution de contrôle intérimaire (RCI) qui viendra protéger pendant 90 jours le territoire de Saint-Camille.** De plus, nous amorcerons cet automne des ateliers pour nous doter collectivement de nouveaux règlements d'urbanisme.

MISE EN CONTEXTE

L'urbanisme, c'est l'ensemble des sciences, des techniques et des arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains. C'est complexe et politique.

Notre administration travaille depuis trois ans sur la refonte complète de l'ensemble des règlements d'urbanisme de Saint-Camille. Il s'agit, entre autres, de ce qui encadre le zonage, les lotissements et la construction au sein du territoire de la municipalité.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dévoilera cette semaine de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) auxquelles notre Municipalité devra se conformer d'ici un certain temps.



De plus, ce chantier nous est imposé par l'entrée en vigueur récente d'un nouveau schéma d'aménagement à la MRC des Sources et qui s'appliquent à l'ensemble des sept (7) municipalités et villes de notre territoire.

LE BESOIN D'UN TEMPS DE RÉFLEXION ET DE CONSULTATION

Vous le savez, notre époque est marquée par plusieurs défis comme les changements climatiques, la transition énergétique, la crise de l'habitation et l'augmentation du coût de la vie. Ses impacts se reflètent nationalement, mais aussi localement.

Plus que des simples règlements, nos choix en matière d'urbanisme nécessitent une vision collective qui nous ressemble. Pour y arriver, il faut une réflexion de l'ensemble de la population de Saint-Camille.

Vous comprenez que nous avons un grand chantier devant nous, beaucoup de travail et un temps limité pour l'accomplir. Cette refonte est cependant un moment unique et précieux. Ce que nous plantons aujourd'hui sera récolté par toutes les générations qui habiteront Saint-Camille dans le futur.

Guidés par la prudence et le respect des valeurs de notre communauté, les membres du Conseil municipal veulent prendre le temps de bien faire les choses tout en veillant aux intérêts collectifs de la population.

LE BESOIN DE NOUS PROTÉGER TEMPORAIREMENT

En somme, alors qu'il faudra le restant de l'année 2024 pour que le Conseil municipal et notre administration réalise cette réflexion avec vous, il serait imprudent que nos règlements actuels en urbanisme précipitent une application qui ne prend pas en compte le futur.

Durant cette période de transition, la Municipalité peut protéger son territoire temporairement en adoptant ce qu'on appelle dans le jargon une *résolution de contrôle intérimaire* (RCI) d'une durée de 90 jours.

QUE VA FAIRE LA RÉOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI)?

Notre *résolution de contrôle intérimaire* (RCI) viendra interdire, sur tout le territoire de Saint-Camille :

1. toute nouvelle utilisation du sol,
2. tout nouveau lotissement et
3. tout nouveau morcellement de lot fait par vente, don ou échange (*i.e.* une aliénation).

Le Conseil municipal pourra renouveler la *résolution de contrôle intérimaire* pour 90 jours supplémentaires, jusqu'à ce que les nouveaux règlements d'urbanisme entrent en vigueur. Nous estimons que le RCI pourra être levé lors de la séance du mois de décembre 2024.

Notez bien que la Municipalité demeure agile : il est possible d'appliquer notre règlement actuel à la pièce, mais cela devra être fait par le biais d'un règlement particulier, un processus un peu plus long, mais qui a le mérite d'être public et donc transparent.

Tous les documents qui guident nos décisions sont accessibles sur le site internet dès maintenant et peuvent être consultés en version papier lors des heures d'ouverture du bureau municipal.

INVITATION À PARTICIPER À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN

Date : lundi 3 juin 2024

Lieu : Centre le Camillois

Heure : 19 h 00

Avant l'adoption de la *résolution de contrôle intérimaire*, il y aura une présentation plus détaillée des intentions de la Municipalité et nous avons prévu un moment d'échanges et d'informations avec vous.

LA SUITE DES CHOSES

La démarche de consultation pour les nouveaux règlements d'urbanisme se mettra en branle au tournant de la fin de l'été et du début de l'automne. Si tout se déroule rondement, nous prévoyons qu'elle se terminera à la fin du mois de novembre.

C'est un dossier prioritaire et des communications fréquentes seront faites d'ici là pour vous tenir informé.es des étapes à venir. Vous pouvez compter sur notre entière collaboration.

En terminant, je vous remercie de l'habituelle confiance que vous entretenez envers notre administration et les membres du Conseil municipal. C'est une relation privilégiée qui nous permet d'accomplir ensemble de grandes et de petites choses, dans l'harmonie et l'ouverture, pour le mieux de la communauté et de l'environnement.



Philippe Pagé
Maire